



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-151214-

| | |
|---|---|
| Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de CHAMBRAY-LES-TOURS Commune d'ESVRES SUR INDRE | COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2014 |
|---|---|

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : le 08 décembre 2014
Nombre de conseillers en exercice.....27
Nombre de conseillers présents 19
Nombre de conseillers votants.....26

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,
Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Sylvie QUENEAU, M. Eric DELHOMMAIS,
Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoints,
M. Jean-Claude DENIS, Mme Nadine GERARD, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Delphine COSSON, Mme Céline GOSMAT, Mme Edith MARCILLAC, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Elisabeth GOULLER, M. Michel HENTRY, Mme Marie-Hélène ETIENNE, M. Alain LANDEMAINE, Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Gérard CETTOUR-BARON, Mme Myriam CHALI, M. Gilles-André JEANSON, M. Patrice GARNIER, M. Hervé GROSSIN, Mme Valérie BOUTON, M. Francis COUSTEAU.

Ont donné pouvoir :

| | |
|----------------------------|-----------------------------|
| M. Pierre-Antoine BOURREAU | à M. André DESPLAT |
| M. Gérard CETTOUR-BARON | à Mme Josiane LE BRONEC |
| M. Gilles-André JEANSON | à Mme Nathalie BERTON |
| M. Patrice GARNIER | à M. Jean-Pierre PAUL |
| M. Hervé GROSSIN | à M. Jean-Christophe GASSOT |
| Mme Valérie BOUTON | à Mme Marie-Hélène ETIENNE |
| M. Francis COUSTEAU | à M. Alain LANDEMAINE |

Secrétaire de séance : Madame Edith MARCILLAC

PREAMBULE

- Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Détermination du nombre d'adjoints : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide **DE FIXER** à SEPT le nombre d'adjoints au Maire de la Commune d'Esvres-sur-Indre et donc de ne pas remplacer l'adjoint démissionnaire.
2. Modification de l'ordre du tableau du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide **DE PROCEDER** à la modification de l'ordre du tableau de Conseil Municipal
 1. le poste de 7^{ème} adjoint devenant vacant, le 8^{ème} adjoint est promu d'un rang au tableau des adjoints :
↳ Monsieur André DESPLAT, précédemment 8^{ème} Adjoint chargé de l'urbanisme et des bâtiments communaux, devient donc, 7^{ème} Adjoint.

2. Madame Myriam CHALI, précédemment 7^{ème} Adjointe aux affaires scolaires prend rang dans les conseillers municipaux entre Monsieur Gérard CETTOUR-BARON et Monsieur Gilles-André JEANSON.

3. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL)
Monsieur GARREAU, adjoint, donne lecture du rapport suivant : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEIL du 17 octobre 2014,

Vu les statuts modifiés du SIEIL,

- **APPROUVE** la modification des statuts du SIEIL.

FINANCES LOCALES

4. Demandes de subventions au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (DETR) 2015 :

a) Aménagement d'une salle de restauration et d'un dortoir du groupe scolaire 6 rue des écoles : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montage financier qui s'établit ainsi :

- Aménagement salle de restauration et d'un dortoir : 73 064.00 HT

Financement de l'opération HT

Subvention DETR sollicitée :..... 21 919.00 €

Participation communale :..... 51 145.00 €

TOTAL :..... 73 064.00 €

- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (DETR).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

b) Réhabilitation de la maison des jeunes : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le montage financier qui s'établit ainsi :

- Réhabilitation de la maison des jeunes : 309 999.00 HT

Financement de l'opération HT

Subvention DETR sollicitée :..... 92 999.00 €

Participation communale :.....217 000.00 €

TOTAL :.....309 999.00 €

- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (DETR).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

DOMAINE ET PATRIMOINE

5. Acquisition amiable des parcelles de terrains E n°922-923-1128 et 1127 – emplacement réservé n°9 :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'acquisition amiable des parcelles de terrain situées lieudit « La Quintaine » appartenant à Alice BURELOUX domiciliée 1, allée de Varennes, appartement 37, 37000 TOURS et cadastrées :

- Parcelle E n° 922 : 535 m² x 1.58 €/m² : 845 euros

- Parcelle E n° 923 : 60 m² x 1.58 €/m² = 94 euros

- Parcelle E n° 1128 : 1230 m² x 2 €/m² = 2460 euros

- Parcelle E n° 1127 : 2480 m² x 1.58 €/m² = 3918 euros qui appartient également pour un quart indivis chacune, à Madame Michelle BEUDIN domiciliée 5, rue de Jupault- 37 530 SAINT-OUEN-LES-VIGNES et Madame Monique SY MICHEL domiciliée 17, rue de Coysevox 75018 PARIS.

Moyennant le paiement du prix global de **sept mille trois cent dix-sept euros** [7 317 euros].

- **PRECISE** que les frais d'actes liés à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur et imputés au Budget Primitif 2014, chapitre 21, article 2111.

- **AUTORISE** Le Maire à signer les documents et actes notariés se rapportant à cette acquisition qui seront passés en l'office notarial de Maîtres Pascal MONMARCHE-FONTAINE et Olivier TARDO-DINO, notaires à Montbazou.

6. Acquisition amiable de la parcelle de terrain bâti F n°2118 située 13 allée Rolland Pilain appartenant à la SCI NISA : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'acquisition amiable de la parcelle de terrain bâti cadastrée F n°2118, d'une contenance de 6250 m², située 13, allée Rolland Pilain appartenant à la SCI NISA, représentée par Monsieur KOPRUCU, domicilié 76, rue de Parçay, 37000 TOURS, moyennant le paiement du prix global de **quatre cent quarante-quatre mille euros** [440 000 €].

- **PRECISE** que les frais d'actes liés à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur et imputés au Budget Supplémentaire 2014, chapitre 21, article 2115.
- **AUTORISE** Le Maire à signer les documents et actes notariés se rapportant à cette acquisition qui seront passés en l'office notarial de Maître Bernard HERBINIERE, 4ter rue de Lucé, à TOURS

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE

7. Autorisation de signer la convention de gestion de la salle multi-activités d'Esvres-sur-Indre : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **APPROUVE** les termes de la convention de gestion de la salle multi-activités entre la Communauté de Communes du Val de l'Indre et la Commune d'Esvres-sur-Indre.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention de gestion ainsi que tout acte y afférent.
8. Autorisation de signer le protocole de mise en application du dispositif de « participation citoyenne » : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :
 - **SIGNER** un protocole de mise en application du dispositif de « participation citoyenne » avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Colonel Commandant de gendarmerie, qui s'appuie sur la vigilance de voisins d'un même quartier pour lutter contre la délinquance, et en premier lieu les cambriolages ;
 - **EFFECTUER** toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif ;
 - **SIGNER** tous les documents y afférents

FONCTION PUBLIQUE

9. Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **DECIDE** :
 - o la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2015,
 - o la suppression concomitante d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
 - **DIT** queles crédits nécessaires seront inscrits au budget.
10. Ressources Humaines : aménagement de taux du contrat d'assurance des risques statutaires : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **DECIDE** d'accepter la proposition suivante :
 - o 6,62% avec passage à 80% de remboursement des incapacités temporaires
 - **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
 - **DIT** queles crédits nécessaires seront inscrits au budget.

ESVRES-SUR-INDRE, le 16 décembre 2014

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT